

**Voyages Forum Travel**

1006 Jean-Talon ouest, Montréal, QC, H3N-1T1, TEL: 514-272-9999 TÉLÉCOPIEUR: 514-278-1551

**Liste de contrôle pour l` Omra.**

* Un passeport valide pour au moins 6 mois avec 3 ou 4 pages blanches pour chaque voyageur. (original)
* Une demande de visa complétée et signée (dactylographiée ou lettre de blocage écrite), original et copie
* 2 photos de format passeport récentes (4cm x 6cm) prises contre un fond blanc uni pour chaque voyageur (Les dames de préférence en Hijab)
* Si les membres de la famille sont sur le même passeport, les photos et les noms de tous les membres de la famille doivent être ajoutés au passeport par l'autorité légale appropriée (les citoyens canadiens doivent tous avoir des passeports séparés - même les enfants!)
* Une carte de vaccination étampée montrant la vaccination contre la méningite (une dose de vaccin ACYW135) pour les adultes
* Méningite et POLIO preuve pour les enfants de moins de 15 ans. Deux doses de vaccin (A) (1 à 2 mois entre chaque dose pour les enfants de 3 à 24 mois)
* Le choléra est fortement recommandé // d'autres vaccins peuvent être exigés selon les conseils du consulat.
* Assurez-vous de prendre le certificat de santé en Arabie Saoudite
* Les femmes et les enfants ont besoin d'un certificat de mariage ou d'un certificat de naissance qui indique les noms des parents (notarié par un notaire canadien et certifié par le ministère des Affaires étrangères) en anglais, français. Aucune autre langue n'est acceptée.
* Tous les documents doivent être accompagnés dʹ une photocopies. (Aucun document requis)
* Les demandeurs non canadiens doivent soumettre une photocopie claire de la carte de résidence permanente Recto-Verso et suivre les étapes suivantes, en étampant par :
* 1- Un agent que c'est une copie de l'original.
* 2- D'un notaire mentionner que c'est une copie de l'original
* 3- Des affaires étrangères du Canada.

* Les pèlerins qui ont des noms non-musulmans doivent avoir une déclaration de n'importe quel centre islamique montrant leur conversion à l'Islam
* Pour les femmes mariées voyageant seules, les éléments suivants sont requis:
* 1. Elles doivent avoir plus de 45 ans
* 2. Une lettre d'autorisation du mari signée et étampée par le notaire
* 3. Une copie de l'identité montrant la signature de Muhrem (passeport ou permis de conduire)
* Preuve de Relation entre elle et le mehrem.
* Pour les enfants voyageant avec l'un des parents, les éléments suivants sont requis:
* 1. Lettre de consentement de l'autre parent, autorisant le voyage de l'enfant.
* 2. Une copie de la pièce d'identité du parent donnant le consentement, montrant la signature et le nom du parent (passeport ou permis de conduire).